L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 29 MARS 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi,31 mars

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 avril.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$80 et $100

Deuxième classe..........$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 4 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer HUDSON, Capt. Freeman.

arrivera de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40

Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

4mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer Heroine.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit:

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.

Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.

Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.

Old Landing les mercredis à 7 A. M.

Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix..........$1 00

Excursion tous les dimanches, train de 8 heures A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

18 oct.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes de l'Est.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham.

Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

		No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép	Nlle-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr.	Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr.	St. Louis		7:20 a. m.
Arr.	Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr.	Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr.	Attalla	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr.	Chattanooga	8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr.	Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr.	Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr.	Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 25 1/2 heures.

Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne en concurrence.

Bureau pour les billets—34 rue St Charles.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.

R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nlle-Orléans.

1er janv—6 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

"MISSISSIPPI VALLEY ROUTE."

Arrivée.		Départ.	
No 1	9 00 A. M.	No 2	5:00 P. M.
No 3	6 25 P. M.	No 4	7:00 A. M.
No 5	10.00 A. M.	No 6	3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.

Arrivée....8:40 P. M. | Départ....8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY, Agent Général.

E. W. HOW, G. F & P. A.

P. P. REYNOLDS. Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.........8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orléans Express, daily..8:05 am

Chars dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.

J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, rendues contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président

J. H. OGLESBY..........Vice-Président

CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Redd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10 jul 87—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WORSTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

BABY CARRIAGES,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY, Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer	1,664,600
125 000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques $64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau 5,290 44	
	Argent entre les mains des directeurs 4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent 86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal 81,409 74	
	Intérêt accru 875 00	242,608 78
		$5,148,273 78

Passif.

Fonds capital	$1,000,000 00	
Réserve des réassurance	1,607,463 23	
Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance des polices émises par la compagnie Factors & Traders. ED. A. PALFREY.

15 an—1m—Dim Mar Jeu

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348 039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887		$136,283 03
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane		11,778 78
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane		7,546 16
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol		1,553 87
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau		2,974 32
Compte des salaires du bureau local		10,500 00
Déductions et dépenses applicables en 1887		340,863 78
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887		20,433 77
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886		18,951 83
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		$5,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banque	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $147,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,43 80
Billets à ordre pour primes, non dus	1,824 97
Dus par d'autres compagnies; réassurances sur pertes payées	1,262 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA,	JOHN T. GIBBONS,	JOHN HENDERSON Jr.,
GEO. McCLOSKEY,	WM HART,	AMEDEE COUTURIE,
RICHARD HERRICK,	JOHN McGINTY,	EDW. IRWIN,
THOS. McDERMOTT,	SAMUEL B. CAREY,	EMILE GAUCHE.
	THOS. SMITH.	

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Prof. CYRILLE C. THEARD

No 39 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.

40 rue Toulouse.

11 nov—

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

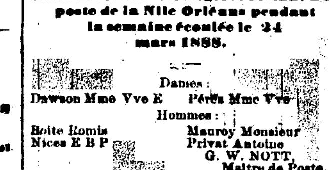

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 24 mars 1888.

Dames:

Dawson Mme Vve E — Pérès Mme Vve

Hommes:

Boite Romis — Mauroy Monsieur

Nices E B P — Privat Antoine

G. W. NOTT, Maître de Poste.

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés, votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques unes d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.

Amendement No. 1.

RELATIF A L'UNIVERSITE TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.

Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe, limité par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux ayant-droit des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.

Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoiera pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.

Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.

Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président pro tempore du Sénat la remplira: il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.

Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir: Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens fonds et les biens meubles des bibliothèques publiques, les biens fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

19jan—3m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente, et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur. No 203 rue Canal.

Mme Veuve J. B. Slawson et al. vs. Sallie B. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,551—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat du Maryland, tuteur de la mineure Sallie B. Seddon, par l'entremise de John G. Devereux, son agent dûment reconnu, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HERÉTÉ, Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1888.

22 mars—4f en 30 j

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal. Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Avis d'Election.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans. Nlle-Orléans, 17 mars 1888.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION DE Son Excellence, Samuel Douglas McEnery Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée de Bâton-Rouge, 14 janvier 1888, ordonnant qu'une élection soit tenue dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1888, savoir:

Mardi, 17 avril, A. D., 1888,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans le but—

1. D'ÉLIRE LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés ainsi que les districts représentatifs de la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir:

SÉNATEURS.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des huitième et neuvième wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et des paroisses St-Bernard et Plaquemine.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du quatrième, cinquième, sixième et septième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du troisième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du second et du quinzième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé du premier et du dixième ward de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District Sénatorial composé du onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième, et dix septième wards de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

REPRÉSENTANTS.

Premier District Représentatif, 1er ward—un représentant.

Second District Représentatif, deuxième ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif, neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, onzième ward—Deux Représentants.

Douzième District Représentatif, douzième ward—Un Représentant.

Treizième District Représentatif, treizième et quatorzième wards—Un Représentant.

Quatorzième District Représentatif, seizième et dix-septième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, quinzième ward—Un Représentant.

2. D'élire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Instruction publique, tous pour une période de quatre années.

3. D'élire par les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans un Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Connétable pour chacune des Première, Seconde, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier de la Cour Civile de District, un Greffier de la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Conservateur des Aliénations et un Conservateur des Hypothèques, tous pour une période de quatre ans.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale à ses sessions régulières, tenues en 1884 et en 1886, a adopté certains amendements à la Constitution de cet Etat, lesquels en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés de l'Etat pour être par eux approuvés ou rejetés, lesquels amendements ont été pleinement énumérés dans la proclamation officielle faite par le Secrétaire d'Etat et publiée dans chaque paroisse de l'Etat et à laquelle il est référé, lesquels amendements seront soumis aux électeurs qualifiés de l'Etat pour être par eux approuvés ou rejetés à ladite élection dans la forme que les électeurs puissent voter pour ou contre chaque des dits amendements séparément.

DE RECUEILLIR LE VOTE DES ÉLECTEURS QUALIFIÉS DE LA PAROISSE D'ORLEANS sur les amendements proposés et qui sont comme suit:

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la loi No 43 de 1884.

"Pour l'Amendement pour l'Université Tulane," ou contre "l'Amendement pour l'Université Tulane."

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la Résolution conjointe No 112 de 1884.

"Pour l'Amendement à l'article 214 de la Constitution, pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination ou l'élection de Commissaires de levées, et définissant leurs devoirs et pouvoirs," ou "Contre l'Amendement à l'article 214 de la Constitution pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination ou l'élection de Commissaires de levées et définissant leurs devoirs et pouvoirs."

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 28 de 1886

"Pour l'amendement à l'Article 117 relatif aux termes des Cours de District (la paroisse d'Orléans exceptée)" ou "Contre l'amendement à l'article 117 relatif aux termes des Cours de District (la paroisse d'Orléans exceptée)."

QUATRIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 75 de 1886

"Pour l'amendement prohibant le loyer à bail ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du 'Shell Road', avec leurs dépendances", ou "Contre l'amendement prohibant le loyer à bail ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du 'Shell Road', avec leurs dépendances".

CINQUIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

En vertu de la Résolution conjointe No 88 de 1886.

"Pour l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions de Lieutenant-Gouverneur," ou "Contre l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions de Lieutenant-Gouverneur."

SIXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ.

Résolution conjointe No 92 de 1886.

"Pour l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe", ou "contre l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe."

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QU'UNE ÉLECTION AURA LIEU conformément à la loi No 58 de la Session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

MARDI, 17 avril, A. D., 1888.

(ce jour étant le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but d'élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recevoir le vote des électeurs qualifiés de ladite ville et paroisse sur les amendements proposés et indiqués ci-dessus à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblée Générale de l'Etat, à ses sessions régulières de 1884 et 1886, et qui sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle publiée par le Secrétaire d'Etat et dûment promulguée, ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et returning officer de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—au 17 avril.

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER; agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 28 mars 1888.

COMPTOIRD'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$5,628,106 00	$760,110 00
Même temps la semaine dernière	5,505,803 00	596,567 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75 à 76	
Pièces de 5 francs	80 à	
Pièces de 20 francs	$3,80 à	3,90
Souveraine	4,80 à	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50 à	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	à	19,40
Or de l'Amérique du Sud	80c par	pt
20 marcs prussiens	4.60 à	4.75
Or de la Californie	7 à 8 0/0	
Or américain, poids léger	95 à	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Papier exceptionnel		7
do	A1	8
Prêts sur garanties collatérales		4 à 5
Time do do		5 à 6
Papier hypothécaire		7 à 8

New York—Taux de l'argent—à 2 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 2, consols 101 11/16 à 101¾; argent en lingots 43; U. S. 4's 127¼.

Paris—Rentes, 82.22½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 95¼		
Le STERLING est ferme.		
Connaissement de navire A1 clear		484¾ à 485¼
Traites de banque		487½
à soixante jours.		
Les FRANCS sont fermes.		
Francs de commerce		5,21¼
Traites de banque		5,17½
à soixante jours		

Le CHANGE à VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce à 75c. de prime.

Traites de Banque $1 00 de prime.

Les banques tirent des cheques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

10 actions du La Ice Man'f Co	10½
$1,000 Drawn premium bonds	188½
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.	
$10,000 Louisiana 4's	90¼
Après l'appel de 2 p. m.	
15 actions Carrollton RR Co	81
1,000 Bons à prime	134¾

Dividendes.

Le N O City RR Co a déclaré un dividende trimestriel de 1½ 0/0 payable le 10 avril 1888.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9½	10
Canal & Banking Co	100	145	145½
Citizens	100	49½	55
Germania National	100	161	165
Germania Savings	100	151	160
Hibernia National	100	151	154½
Louisiana National	100	148	151
Metro Loans & Savings	100	115	120
Mutual National	100	127½	132
N O National	100		
People's	50	63	64¼
State National	100	107	110
Union National	100	103½	110½
Whitney National	100	164	

Compagnies d'assurance.

Crescent Ins	100	31¼	36
Factors and Traders Ins	100	45½	
Firemen's	50		
Germania Ins Co	100	110	118
Hibernia Ins Co	100	67½	75
Home Ins	100		
Hope Ins	50		
Lafayette	50		
Merchants Mutual	50	52½	55
Mechanics and Traders	100	108	
N Orleans Ins Co	30	15	17
N Orleans Ins Co	50	19½	20½
Sun Mutual Insurance	100	116	125
Southern Ins Co	100	80	91
Teutonia	100		

Chemins de fer urbains.

Carrollton	100	81½	82
Crescent City	100	61¼	
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	102½	102¾
Orleans	50	58½	63¼
St-Charles Street	50		69

Actions diverses.

Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	32½	33½
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100		
Consumers' Ice Co	100		
Louisiana Ice Man Co	50	10	11¼
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cimetry Ass	100		
N O Gas Light Co	100	79½	82
N O Waterworks Co	100	66	67
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60	31	48
Southwestern Brush Elec. tric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		

Bons d'Etat.

Louisiana 4 s	90½	90¼
Three (Baby bonds)	52	54

Bons de ville.

Premiums	134	134¾
Premium drawn number		
Privilege on Premiums		
Consolidated 6's	111¼	111¾
Crossman	112¾	
Consolidated Extended	111¼	
Crossman	112½	113
Extended 6's		
Railroad	108¼	110
Waterworks		
Park		
City 6 0/0 certificates	104	
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	105	107
City 5	98	98½
City 7's old	112	
new		
gold		

Bons divers.

Cotton Exchange stock		
Produce Exchange Stock		
Stock Exchange Stock		
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		
U S 4 0/0		
Canal & C atb. St RR mort		
C., St. L. & N. O. R. R. Co		
Jackson RR 2d mort. coup		
Jackson RR 2d mort. debt		
Morgan's L & T 1st gold mort		
N O Pacific RR 1st gold mort		
St-Charles Hotel Co mort		
Crescent City 1st		
new	105½	
N O City RR Co mort	116½	
St-Charles St RR mort	116½	
N O Waterworks Co mort		
La Ice Mfg Co mort	102	
Levee & Cotton Press mort		
La Electric L. 1st mort		

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884		75
State Warrants Ordin. 1885		
do do do 1886	44	
do do do 1887		
do do do 1888		
Police Cts		
School Cts		
City Scrip, old		
new	43	
Jan. La. Cts. on State Consols		
Cts émis en vertu de l'acte 92 de 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)	20	30
Unpaid State Coupons prior to No 12		50
Unpaid City Coupons		
Half paid Coupons		
State School Warrants		

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 4,250 balles, comprenant 100 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7⅛	7⅛	7⅛
Ordinary	7⅞	7⅞	8
Good Ordinary	8⅞	8⅞	8⅞
Low Middling	9⅛	9	9 1/16
Middling	9⅝	9⅝	9⅝
Good middling	9⅞	9⅞	9⅞
Middling Fair	10⅜	10⅜	10⅜
Fair	11	10⅞	10⅞

FUTURS.

Stables.

Mars —— à ——; avril 9,52 à 9,53; mai 9,57 à 9,58; juin 9,62 à 9,63; juillet 9,71 à 9,72; août 9,71 à 9,72; septembre 9,39 à 9,40; octobre 9,20 à 9,21; novembre 9,15 à 9,16, décembre 9,16 à 9,17; janvier 9,26 à 9,27.

Les ventes comprennent 86,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9⅝; à Galveston à 9⅛, à Mobile 9 5/16; à Savannah à 9⅛, à Charleston 9 9/16, à Wilmington à 9⅛, à Norfolk à 9⅝; à Baltimore à 9⅞; à New York à 10; à Boston à 10; à Philadelphie à 10¼, à Memphis 9⅝; à Augusta 9⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes: Middling Uplands 10; Middling Gulf 10¼.

FUTURS

Fermes.

Mars 9.77 à 9.78; avril 9.78 à 9.79; mai 9.88 à 9.89, juin 9.99 à 10.00; juillet 10.08 à 10.09; août 10.13 à 10.14; septembre 9.89 à 9.90; octobre 9.67 à 9.68; novembre 9.56 à 9.57; décembre 9.57 à 9.58; janvier 9.63 à 9.64.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,622,353 balles; même temps l'année dernière, 1,654,502 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,064,610 balles; même temps l'année dernière, 5,022,449 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,209,981 balles; même temps l'année dernière, 1,290,265 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,740,648 balles; même temps l'année dernière, 3,922,992 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 254,777 balles; même temps l'année dernière, 209,297 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 700,269 balles; même temps, l'année dernière, 554,224 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Actif les prix se raffermissant.

Cotes—5 5/16d pour le middling Uplands et 5⅜d pour le middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.

Cotes—65½fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 65½fr. pour le Low Middling (sur mar).

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 948 barils et 204 boucauts de sucre et 212 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

Choice	5 11/16 à
Strictly prime	4 13/16 à
Prime	4⅞ à
Fully fair	4 13/16 à
Good fair	4 11/16 à
Fair	4½ à
Good common	4⅜ à 4¾
Common	4¼ à 4⅜
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated	à
Off granulated	à
Choice white	6 5/16 à 6⅜
Off white	6⅛ à 6¼
Gray off white	6 à
Fancy yellow clarified	à
Choice yellow clarified	à 5⅞
Prime yellow	5 11/16 à 5¾
Off yellow	5 11/16 à 5⅝
Seconds	4 à 5

MELASSE—Open kettle stable.

Fancy	à
Choice	33 à 35
Strict prime	29 à 31
Good prime	25 à 26
Prime	21 à 23
Good fair	19 à 20
Fair	19 à 20
Good Common	14 à 17
Common	14 à 17
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	à
Choice	à
Strictly prime	20 à 21
Good prime	à 19
Prime	à 18
Good fair	16 à 17
Fair	16 à 17
Good common	15 à 17
Common	15 à 17
Inferior	15 à 16

SIROP—

FERMENTING MOLASSES—Nom.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALÉ—Stable.

Head	Nominal
Prime	5⅜ à 5½
Good	5 à 5¼
Fair	4¾ à 4⅞
Ordinary	4½ à 4⅝
Common	4 à 4¼
No 2	2½ à 2¾

RIZ BRUT—Stable.

$3 00 à 4 50 le sac.

SEMENCE DE RIZ—$6 00 à 7 00.

RIZ POLI—Par ton. $15 00 à 16 00.

SON—Par ton. $14 00 à 14 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en première mains. Les détaillants demandent ¼ à ½c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE

Clôture officielle de la Bourse.

FARINE—Plus facile.

Patents $4 50 à 4 65; extra fancy $4 25 à 4 30; fancy à $4 00 à 4 10 le baril; choix $3 50 à 3 60.

FARINE DE MAIS—$2 75.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 65 le baril; extra fancy 4 50 à $4 55; fancy $4 10 à 4 20; choix $3 70 à 3 80; Minnesota flour, bakers $4 50, patente $5 00 à 5 10.

FARINE DE MAIS—$2 85 à 2 90.

CREAM MEAL—Choice $3 40.

GRITS—Choice $3 30 à 3 50.

HOMINY—$3 40 à 3 50 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 70.

OAT MEAL—Coarse $6 25; fin $6 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote à 61 pour le blanc; à 59 pour le mêlé et 60 pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest 38½ à 39; du Texas à ——.

SON—$1 00 à 1 05.

FOIN—Prime $17.50 à 18.00; Choice $20 00 à 21 00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à ½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont calmes.

MESS PORK—$14 25.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 6 15 à 6 20; short clear sides 7⅛ à 7⅜; short rib sides 7⅛ à 7⅜; long clear 7⅛.

BACON — Epaules à 7; short rib sides à 8¼; long clear sides 8¼; short clear sides 8⅜.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 7⅛ à 7¼.

JAMBON—11 à 12.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess à $14 50; pig pork à $8 00 le demi-baril; à 14 00 le baril; extra prime and rump pork $13 50 à 14 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9½ à 9¾; pic-nic 8 à 8¼; S. c. breakfast bacon 10¼ à 11; choice to fancy s.c. c. hams 10½ à 12.

BŒUF—Jobbing Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef $8 50 à 8 75 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess $4 50; extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril; New York Fulton Market $5 50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE—Prime 16 à 16½; good 15½ à 15¾; fair 15 à 15½; ordinary 13¾ à 13¾; common 12 à 12½ la livre.

THE—Extra Formose, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38; gunpowdre, fair to finest 20 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra —à 33; extra firsts 27 à 30; firsts 24 à 26; seconds — à —; Western Dairy—Extra à 20; extra firsts 18; first — à —; common 14. Jobbing en peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream, fancy, 13½; Western Cheddar full cream, à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12¼; Ohio flats, fancy full cream, à 12¾; Ohio flats, best; skims choice à 7; Western flats, skims, à — à —.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight à 8½ à 9¼c la livre.

AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à ½c de plus par livre.

DU PAYS — Fraises 10 à 12½ cts la pinte; Pommes $2 50 à 4 50; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes séchées, fancy new crop, à 6¼c; sliced 7; evaporated 12 à 13; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte.

ETRANGERS—Oranges de la Havane $6 50 à 7 00 le baril; Oranges impériales $3 75 à 4 25 la boîte, oranges de Palerme $3 00 à 3 50, oranges de Messine $3 50; Citrons de Messine $2 75 à 3 50; Citrons de Palerme $2 75 à 3 50; Raisins de Malaga London Layers par boîte $2 75; par demi-boîte $1 65, par quart de boîte 90c; Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates persanes 7 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Carrente 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 18c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $37 50 le 1000 à ½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $ — à 21 75 per long ton shipside, farine de graine de coton, jobbing au dépôt $19 50 per short ton, et pour livraison de la côte, fleuve et chemin de fer $19 50. Huile de coton crue 30 à 32 le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent les prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 85, de l'Ecosse $2 75 par baril.

PATATES DOUCES—$1 25 à 1 40.

OIGNONS—De l'Ouest $5 50.

AIL—4½ à 50c. per string.

CHOUX—— à 8c. par tête.

CHOUCROUTE—Nominale.

HARICOTS — Choice Northern à 4¾; Red kidney choice — à —; New York red kidneys à 5¼; western white kidney 4¾c; pois verts 2½.

COW PEAS — Clays à $1 15; mixed $1 05 à 1 10; red $1 05 à 1 10; whippoorwill $1 05 à 1 10.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volailles, et ½ à 1c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'ouest $4 50 à 5 00 la douzaine; poulets $2 75 à 3 25, canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50, dindes $12 00 à 14 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 2 50, canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 15 à 16c; ceux de la Louisiane 16½ à —.

SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 à 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.

MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 9 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 23c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 5c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 4½c; kips, 14 à 30 livres, 6c; peaux de veau 40c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3¼ à 4c; dry salted 6½c la livre; damaged green hides 2c off; damaged dry 1/3 off.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 5 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 15 à 25c. pièce; racoons 30 à 35c.

PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1c, noire 2½c.

PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; communes 10 à 15c.

CORNES—Cornes de bœufs, pièce — à 5c pièce, cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 4 à 6½c. Leaf 7 à 12c. Cutting and Burley sorts 10 à 14; Leaf 13 à 15.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 65c. Bright quarters and common 11 inch 4's et 5's, 28 à 38c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c. fine-cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 33 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch, $1 50 à —; goudron $3 25 à —le baril; $2 00 à — le demi baril. Résine D E à F $1 00; G $1 05; H $1 10; I 1 20; K $1 40; M $1 50; N $1 70; W G —; W W —. Essence de térébenthine 37 jobbing 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 6⅞c la yard; 2 livres 7¼ à 7¾; 2¼ livres, 8¼ à 8⅞c; baling twine 10c la livre.

COTTON TIES—$1 02½ le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $9 00 le tonneau; Anthracite $10 50 à 11 00 le ton; bateaux 40c; steamers $3 00 la tonne, en gros 30c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 50c; Corona pour familles 50c.; Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles, charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 35 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gal	1 50 à	3
Pêche—vieux, le gallon	2 35 à	2 75
Pomme	2 35 à	3 75
COGNAC—Importé—1882, le gallon		
1878	à	4 80
1875	à	5 50
1870	à	5 75
1870	à	6 50
1865	à	7 40
1860	à	8 00
1848	à	12 00
Jules Dupuy & Co's Cognac 1862	à	5 50
1870	à	7 00
1864	à	9 00
1849	à	10 25
Bisquit, Dubouche &co, Gal. en 1878	à	4 50
1870	à	5 50
1848	à	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 à	1 15
Ouest	1 14 à	1 18
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	à	9 00
par gallon	à	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 25 à	7 50

VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon 38 à 45

Zinfandel No 1, le gallon	38 à	
Clarets importés — Ordinaire par baril	58 00 à	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à	75 00
Clarets fins, le baril	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	à	5 00
St-Julien, la caisse	à	6 50
Margaux, la caisse	à	7 00
Pontet Canet, la caisse	à	10 00
Larose, la caisse	à	14 00
Léoville, la caisse	à	14 00
Château Lafitte, la caisse	à	22 00
Ordinaire, la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, par cask	125 00 à	
Blanquefort, par cask	105 00 à	
Château Dillon, par caisse	à	7 00
VINS BLANCS—Californie, le baril	55 à	75
Importé de famille, la barrique	65 00 à	90 00
Importé fin, la barrique	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	à	6 00
Sauternes, la caisse	à	6 50
Haut Sauternes, la caisse	à	10 00
Latour Blanche, la caisse	à	18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	2 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	8 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doz	à	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	à	24 75
Extra Dry	à	28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	à	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	à	28 00
D. B. Pol & Co.'s qts	à	22 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	à	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	à	29 50
Pints $2 de plus par caisse.		

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	$1 0 à	7 50
Double bit	à	15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs	6 à	5¼
Boxes, gross	10 00 à	10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in	6 00 à	22 00
BRASS—Sheet par livre	à	25
COTTON SCRAPERS	2 40 à	3 00
CHAINS—Trace	30 à	75
Ox, ⅜	5 à	7
COPPER—Roofing par livre	à	28
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	à	25
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50 à	5 50
A. B. No 00 to 3	2 35 à	5 00
Lyndon's bright crown 00000 to 3	4 00 à	8 00
ROTARY HOES—Mallory's Avery's	125 00 à	140 00
Brinley's	à	47 00
HOLLOW WARE—Skillets	3 à	4
Anvils	à	10½
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 7	2⅛ à	2¾
Round, 1 to 1⅞ inches	2⅛ à	3
Painted	4¼ à	4
Bands—Light, 3 to 6	2 65 à	3 00
Heavy, 3⅜ to 6 inches	2 45 à	3 00
Hoops—1 to 2 inch	3 à	3¼
Sheet—No 10 to 14 G	2 75 à	3 00
Galvanized, No 26 G	6 00 à	9 50
LEAD—Pig, par livre	à	5⅛
Sheet, par livre	à	7⅛
STEEL NAILS—10d, 60d basis	à	2 25
Iron nails	à	2 15
OAKUM—Navy	à	9 00
United States Navy	à	9 50
Best	à	10 00
BLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75 à	3 75
Avery, steel	4 50 à	20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net	à	2 25
Avery, double shovels, iron beams, net	à	2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00 à	2 50
Double plows, Allmen's, No ½ to 2, each	25 00 à	35 00
PLOW STEEL—5 to 12 ½ to 2	4½ à	6
ROPE—Sisal, ⅜ in. and larger, basis	10½ à	11⅛
Manila	12 à	13
Cotton, 5/16 et ⅜	14 à	15
SPADES—Ames'	10 50 à	12 00
Rowlands'	6 00 à	7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 à	11 00
Rowlands'	6 00 à	7 00
SHEEP IRON—7 to 12 x ⅜ to 5/16	3⅛ à	4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches. I. C., do	à	13 00
1x14x20	à	10 00
I. C., 1x14x20	à	7 25
Block, par livre	à	5 75
TURPENTINE—Par gallon	à	40 00
VISES—Peter Wright's	à	16 50
WIRE—Barbed fence, galvanized	4 à	5
ZINC—Sheet par livre	6¼ à	
SHOT—Drop	à	1 30
Buck, 25 liv. bags	à	1 55
POWDER—25 liv. kegs	à	5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 pieds.

Sawn Tim No 1 $14 50		Plank No 1	$12 50
No 2	13 00	No 2	11 50
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1	14 50	Flooring No 1	19 50
No 2	11 50	No 2	16 50
No 3	11 00	No 3	15 50
Ceiling No 1	16 50	Weath Bds No 1	13 00
No 2	12 50	No 2	12 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	15 50	Boards No 2	12 00
No 3	12 50	No 4	8 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	18 50
No 2	19 50	No 2	13 50
No 3	15 50	No 3	12 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	18 50
No 2	13 00	No 3	15 00
Boards No 3		No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 3	15 50
No 5	10 à 15	No 6	17 25
Dr'ed Bds No 1	30 à 40	No 4	17 25
No 2	30 50	No 5	16 00
No 3	29 00	No 6	17 25

WHARF TIMBER.

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER.

No 1 ——

No 2 ——

CEDAR TIMBER.

No 1 —— No 3 ——

WALNUT LUMBER.

No 1 —— No 3 ——

No 2 ——

OAK LUMBER.

No 1 —— No 3 ——

No 2 ——

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	3 25
No 2	2 75		

LATH.

Par 1,000 —— à 1 50

Alabama lime	95 à 1 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	7 75 à 9 00
BRICK—Lake and I. O. E. R.	8 00 à 9 00
Paving	9 00 à 10 00
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	25 à 35
Shells, small	à 40
Shells, large	1 25 à 1 50
Plaster, calcined	1 70 à 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST.

Choice fat par liv. grose	3 à 3¾
fair to common	2 à 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, CHASE CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00 à 16
2me qualité, par tête	$10 00 à 15 00
Vaches communes et vieilles	9 00 à 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00 à 7 00
2me qualité, par tête	3 00 à 4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00 à 9 00
2me qualité, par tête	6 00 à 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. grose	4¾ à 5
Fair Ouachita par liv. grose	3½ à 4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 à 3.00
Fair, par tête	1 00 à 1.50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 à 80 00
2me qualité, par tête	20 00 à 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	80 à 115
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets pour habitations sucrières	165 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 170
Mulets pour coton	100 à 125
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	$200 à 250

Succession de Dominick R. Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—Nos 22,058—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel R. Messina, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

25mars—25, 30, 3 avril—

FEUILLETON.

No 2. Commencé le 28 mars.

LA Belle Ténébreuse.

Par Jules Mary.

PREMIÈRE PARTIE.

UN MARIAGE ÉTRANGE.

I

(Suite.)

—Elle est dans les sapins! murmure-t-il.

Et il quitte le château, il la cherche. Il parcourt tous les coins du grand parc sombre. Il appelle à voix basse; puis, peu à peu, d'une voix plus forte.

—Marceline! chère Marceline!

Toujours le même silence, à peine troublé par le froissement de quelques aigrettes de sapins que le vent détache.

Il a suivi les allées dans tous les sens. Il écoute, la tête penchée. Nulle part Marceline. Aucune trace, aucun indice.

—Elle est peut-être le long de l'étang.

Il y court. Il sort des ténèbres des sapins. La lune brille, argente les eaux calmes et le vent fait frissonner les longs roseaux. Comme ses pas font du bruit dans les bruyères, une nuée de canards s'envole et tournoie au-dessus de lui en criant.

—Si Marceline était le long de l'étang, pense-t-il, les canards se fussent levés à son approche. Ils étaient endormis, c'est une preuve qu'elle n'est pas venue.

Cependant il regarde, le plus loin qu'il peut voir, et la nuit est si claire qu'il distingue presque jusqu'à l'autre bord. Il crie, là aussi:

—Marceline.... je t'en prie, réponds-moi, Marceline!

Rien!

Peut-être, puisqu'elle n'est pas venue près de l'étang, est-elle rentrée au château pendant que lui-même en était absent. Il revient. Il sonne pour appeler la domestique.

—Anne-Marie, où est votre maîtresse?

—Mais je l'ai vue, il y a une heure, rentrer au château avec monsieur.... vers huit heures....

—Et depuis?

—Depuis, je ne l'ai pas aperçue.... j'étais dans la cuisine.... et madame a pu passer par devant sans que je l'entende, sans attirer mon attention....

Beaufort regagna l'appartement.

Toutes les chambres étaient vides.

Il n'est pas un coin du château qu'il ne visite, craignant que Marceline n'ait cherché quelque retraite obscure pour pleurer et se lamenter.

Puis il tombe, foudroyé, dans un fauteuil, regarde hébété autour de lui, presse son front brûlant de fièvre et tout haut se demande:

—Que se passe-t-il? Est-ce que je suis fou?

Un son clair rompt le silence. C'est la pendule du salon qui sonne. Il écoute. Un.... deux.... quatre...., neuf.... onze heures!

Il est onze heures!! Marceline n'est pas rentrée.

A trois reprises, Anne-Marie, inquiète, est venue demander s'il fallait servir.

Elle a trouvé Beaufort anéanti, qui depuis des heures n'a pas bougé de son fauteuil; lui ne l'entend pas et ne répond pas.

Minuit!....

Des chouettes qui voltigent dans les sapins déchirent le silence nocturne de leurs lugubres plaintes....

Hier, Marceline était dans ses bras. Elle était sa femme, sa femme tout entière et son amour lui faisait entrevoir une vie pleine d'une félicité infinie. Il avait encore dans les oreilles le son de ses paroles, la douceur de ses tendresses, et sur les lèvres la fraîcheur de ses lèvres. C'était si près!.... Et maintenant, il se retrouvait seule!....

Où est-elle? que fait-elle? quelle folie la pousse?

Il voudrait bien réfléchir, mais cela ne lui est pas permis. Son cerveau est en feu. Il essuie son front couvert d'une sueur froide. Cependant la nuit est tiède.

Il se précipite à la fenêtre, pris de folie, il crie de toutes ses forces:

—Marceline! Marceline!

Les chouettes cessent de pleurer. Sa voix se perd dans l'infini lointain de la lande, mais rien ne répond à son désespoir.

Il reste debout devant la fenêtre, interrogeant les ténèbres.

Et chose étrange, il lui semble percevoir l'air joué par Jan-Jot, l'ancien soldat.

Jette tes filets en silence
Pêcheur, parle bas....

Et il ne se trompe pas. C'est le joueur d'orgue, invisible au fond de la nuit.

Deux heures, trois heures sonnent!

Déjà l'aube grise flotte au ras de l'horizon. C'est une sorte de brouillard d'une extrême finesse qui se répand sur la terre et prend possession d'elle. Ce brouillard précède l'aurore. Tout à l'heure se lèvera le soleil.

Très loin, très loin, Pierre entend le chant matinal d'un coq, puis les aboiements d'un chien de berger.

C'est une ferme qui s'éveille.

Le soleil apparait au bout de la lande de bruyères.

Alors Beaufort se dit, avec un calme étrange:

—Il faut que Marceline soit morte.

Anne-Marie ne s'est pas couchée non plus. Elle pleure silencieusement, assise par terre, dans un coin de la cuisine. Elle regarde Beaufort sans oser lui adresser la parole. Mais lui, avec le vague espoir d'obtenir d'elle un renseignement qui le mettrait sur la piste.

—Est-ce que Marceline était malade? Vous ne l'avez jamais quittée, vous pouvez me dire si elle était sujette à des accès de fièvre. Dans ce pays tout est à craindre. Que savez-vous?

—Je ne sais rien, monsieur. La contrée est fièvreuse, c'est sûr, mais la maladie atteint surtout les pauvres gens qui n'ont pas de quoi se nourrir et de quoi se soigner. Quant à madame, jamais je ne l'ai vue souffrante. Elle était bien nerveuse souvent, et même triste. M. de Montescourt n'avait guère de tendresse, mais ce qui est des nerfs, quelle femme n'en a pas?

C'était tout ce qu'elle pouvait dire. Ce n'était rien.

Et la pauvre femme continuait de prier et de sangloter:

—Quel épouvantable malheur, mon bon monsieur!

Beaufort avait besoin de toute son énergie d'homme pour ne pas perdre la raison. Parfois, vraiment, sa pensée s'en allait, lui échappait. Il sentait alors le vide de son cerveau. Et quand un afflux du sang lui montait au cou, gonflant ses artères, il avait peur de mourir.

Un malheur est toujours une injustice.

Il se disait:

—Qu'ai-je fait pour le mériter? J'aime Marceline de tout mon cœur. Je n'ai jamais eu, dans ma vie, rien à me reprocher. Je suis un brave et honnête garçon. J'ai l'estime ou l'amitié de ceux qui me connaissent. Pourquoi est-ce moi que choisit le hasard? C'est injuste.

Et plantant ses ongles dans la chair de son front, en un accès de rage, grinçant les dents, et les yeux rouges:

—Il n'est pas possible qu'elle ne revienne pas!

Il essayait aussi de se rappeler les moindres détails, les moindres paroles qui avaient précédé sa fuite.

—Une lettre? Elle parlait d'une lettre? Je n'ai rien reçu. Cette lettre, que pouvait-elle contenir? C'était donc bien grave?... Quel récit? Quel secret? Je n'ose comprendre...... Ah! je veux la retrouver.... Je veux tout savoir....

Dans la journée, il attendit, espérant toujours qu'elle allait apparaître, mais le soir revint, apportant la même tristesse, la même irrémédiable désespérance.

Il ne se coucha pas encore.

Il y avait deux jours, non plus, qu'il n'avait pas songé à prendre de nourriture.

Le lendemain, il fit atteler une voiture et partit, au hasard, dans tous les environs.

Hagard, presque pareil à un fou, tant sa figure était décomposée, tant ses gestes étaient désordonnés, il arrêtait tous les paysans qu'il rencontrait sur son chemin.

—Connaissez-vous la fille du comte de Montescourt?

—Mlle Marceline?....oui-dà!

—Elle a disparu depuis trois jours. L'auriez-vous vue?

Les paysans le regardaient, stupéfaits.

Ce que disait Beaufort était si surprenant qu'ils croyaient avoir mal compris, ou que cela n'arrivait pas jusqu'à leur intelligence, si clairement que cela fut énoncé. Quelques-uns répondaient quand même—la plupart ne répondaient pas, et entre eux, en s'en allant, ils murmuraient:

—C'est un farceur....il se gausse de nous!

Quand Beaufort apercevait une ferme, il s'y rendait, et là, comme aux paysans sur les routes, c'étaient les mêmes questions.

A Méobecq, dans les hameaux voisins, mêmes démarches.

Nulle part on n'avait vu Marceline.

Il revint, la nuit, au château, la mort dans le cœur, avec des idées de suicide qui lui traversait l'esprit.

Anne-Marie le guettait.

—Eh bien, monsieur? dit-elle tremblante.

Il leva les yeux au ciel, puis brisé par cette journée d'énorme fatigue morale, succédant à d'autres journées remplies des mêmes tortures, il tomba sur l'herbe de la pelouse, fraîche de la rosée nocturne, et éclata en sanglots convulsifs.

Il ne pouvait se contenter des recherches opérées par lui-même. Du reste, ses démarches avaient fait du bruit. Déjà la justice était prévenue et le juge d'instruction de Châteauroux, M. Chazelet, arrivait à Benavant dans le courant de la journée, accompagné de M. Labeille, le commissaire de police de Buzançais, le chef-lieu de canton.

Les deux magistrats eurent une longue conversation avec Pierre Beaufort, qui avait à peine assez de présence d'esprit, le pauvre homme, et assez de force pour leur répondre.

—Monsieur, dit le juge, mon devoir est d'essayer d'obtenir de vous tous les renseignements de nature à éclairer la justice sur la mystérieuse disparition de cette jeune femme. Veuillez donc ne considérer en nous que des amis désireux de faire cesser le terrible chagrin où nous vous voyons, et pardonnez-nous d'avance si quelques-unes de nos questions, trop intimes, froissent votre délicatesse. La question sera nécessaire. La curiosité, faut-il vous le dire, monsieur, n'y sera pour rien.

D'un geste silencieux, Beaufort fit signe qu'il écoutait.

—Racontez-nous, monsieur, en vous rappelant jusqu'au moindres détails,—j'insiste là-dessus, les circonstances qui ont précédé la disparition de Mme Beaufort.

Pierre obéit. Il fit le récit d'une voix basse, sourde, s'interrompant presque à toutes les phrases. Quand il eut fini:

—Depuis combien de temps connaissez-vous Mlle Marceline de Montescourt?

—Depuis quelques mois.

—Où l'aviez-vous rencontrée?

—En Suisse, dans différents hotels. Elle voyageait avec une tante, morte depuis, la sœur de M. de Montescourt. Je l'ai aimée. J'ai eu le bonheur d'être aimé d'elle et son père me l'accorda sans difficultés. Marceline était pauvre. Moi je suis riche, heureusement. Telle est toute notre histoire, monsieur. Je dois ajouter que, en dépit de l'inexplicable catastrophe qui brise ma vie, je suis sûr de l'amour de Marceline. Elle m'aimait, je puis presque dire passionnément, et pour le moins autant que je la chérissais moi-même. Trop fière pour épouser au-dessous d'elle, Marceline savait bien que sa pauvreté était un obstacle à son mariage. Il y avait donc, dans son amour, beaucoup de son cœur, mais il y avait aussi un peu de reconnaissance, et elle me savait gré de ne m'être pas laissé arrêter, même une minute, par une méprisable question d'argent.

—Ainsi, Mlle de Montescourt, en se mariant, n'a eu aucune dot?

—Presque rien. Je lui ai reconnu dix mille francs de rente.

—Quelle était son attitude vis-à-vis de vous au fur et à mesure qu'approchait la cérémonie du mariage?

—Le bonheur brillait dans ses yeux. Elle était heureuse et fière. Je dis heureuse,—avant que M. de Montescourt mourût....

—Vous n'aviez jamais observé chez elle de tristesses sans motifs?

—Quelquefois ses yeux, en me regardant, se remplissaient de larmes. C'était, cela surtout, dans les premiers temps de notre liaison. A la fin, elle ne cessait plus d'être gaie. Je dois dire que, dans l'expression de sa gaieté, était une constante mélancolie.

—Une arrière-pensée? fit le juge.

—Peut-être.

—Vous ne l'avez jamais interrogée à ce sujet?

—Jamais. A quoi bon? Marceline était la plus pure, la plus douce, la plus chaste des filles. Ah! si vous l'aviez connue, monsieur!.... Si vous aviez vu la tendresse profonde de son regard, si vous aviez entendu les confidences de son cœur!!! Marceline était pauvre. Son père l'avait élevée très sévèrement. Elle n'avait pas connu sa mère...... Dans la solitude de ce château, elle n'avait pas eu d'amies. De là, un peu de tristesse dans son caractère. Mais cette tristesse s'effaçait devant mon sourire. Son âme, reposée, se réchauffait à mon amour. Elle était heureuse. Elle se sentait vivre. Mon Dieu! comme je l'aimais!

Et le pauvre garçon se remit à pleurer.

Le juge contemplait, silencieux, sa loyale figure, fatiguée par les larmes et les nuit sans sommeil.

Il se disait:

—Cet homme était confiant.... N'a-t-il pas été trompé?

M. Chazelet se recueillit un peu avant de reprendre ses questions, puis il demanda encore:

—Vous n'avez rien remarqué d'extraordinaire dans l'attitude de votre femme, à votre égard, depuis le moment du mariage jusqu'à celui où elle a disparu.

—Rien. L'avenir lui souriait.

—Vous ne lui connaissiez pas d'ennemis?

—Pas plus à Marceline, cette pauvre et innocent enfant, qu'à la famille tout entière de Montescourt. Cette famille est très aimée dans le pays, tout le monde vous le dira.

—Je le sais, mais il y a peut-être là une haine d'amoureux éconduit. Mlle de Montescourt n'avait jamais été promise à quelque gentilhomme des environs?

—Ni elle ni son père ne m'en ont parlé.

—Alors, monsieur, à moins que quelque indice imprévu ne nous lance sur une piste nouvelle, je suis tenté de penser que cette malheureuse jeune femme a été prise d'un accès de fièvre chaude.... et qu'elle s'est suicidée peut-être.

—Hélas! murmura Beaufort, les lèvres crispées.

—Disparition mystérieuse ou simplement suicide, la justice doit se former une conviction, afin de punir s'il y a crime et si un châtiment doit être infligé. Je vous demanderai donc la permission de m'installer à Benavant pendant les quelques jours que durera mon enquête.

—Oh! monsieur, tirez-moi de l'horrible incertitude où je suis, qui me tue, qui me torture...... Si épouvantable que soit la vérité, je veux la connaître, je le veux.... ne l'oubliez pas....

—Si cruelle qu'elle soit, vous la connaîtrez, dit le juge.

M. Chazelet ne perdit pas de temps.

Le jour même, il télégraphiait à tous les journaux de Paris et à ceux de la région, leur envoyant le signalement de Marceline. A Paris déjà les feuilles commençaient à s'occuper de la si étrange et si dramatique disparition de cette jeune femme, heureuse, riche, adorée, que le néant semblait avoir engloutie le lendemain même de son mariage, quand toutes les joies s'ouvraient pour elle.

Etait-elle morte? Etait-elle vivante?

Telle était la question que chacun se posait, d'un bout à l'autre de la France, où les journaux parisiens avaient porté la nouvelle.

Et quel mystère, quel drame intime cachait cette disparition?

M. Chazelet fit sonder tous les ruisseaux profonds du pays qui se déversent dans l'Indre ou dans la Creuse.

On n'y trouva rien.

Pas plus dans l'Indre, pas plus dans la Creuse, où des recherches actives furent faites par les pêcheurs riverains.

Mais ce qui préoccupait surtout le juge d'instruction, c'était l'étang voisin du château.

Pour lui, il lui paraissait évident que si Marceline avait voulu mourir, c'était là qu'elle avait cherché la mort.

Il donna l'ordre de le vider. L'étang était profond et vaseux. Cela dura deux jours. Le cadavre de la jeune femme ne s'y trouvait pas.

A la fin de la semaine, il fallut bien perdre tout espoir. Un instant, les agents dispersés par le juge dans la Brenne, avaient cru qu'ils allaient réussir.

Un fermier avait rencontré sur la route, une jeune femme habillée en paysanne, mais dont le visage répondait, autant qu'il avait pu voir, au signalement de Marceline. Cette femme était accompagnée d'un joueur d'orgue, ancien soldat ayant perdu un bras à Sébastopol, décoré de la médaille militaire et bien connu dans la contrée, sous le sobriquet de Glou-Glou,—de son vrai nom: Jan-Jot.

Glou-Glou, très populaire dans la Brenne, était un ivrogne d'une espèce particulière. Bon garçon, d'une honnêteté à toute épreuve, brave comme son fusil, rangé et économe, doux comme une petite fille et gai comme un oiseau.

Il n'aimait point boire, cet ivrogne, mais il était malheureusement doué d'un tempérament fait de telle sorte qu'il se grisait avec de l'eau.

Un demi-verre de cidre le faisait chanter.

Un verre de vin plein le faisait rouler sous la table.

Si peu que ce fut, il fallait bien boire pour vivre; quand il buvait il était gris.

(A continuer.)